



Le premier magistrat de la ville de Dschang vient de rééditer l'action qu'il a bien entamée l'an dernier à l'approche des fêtes de fin d'année. Sous la diligence de la police municipale, se déroulent en ce moment dans la ville, les travaux de renouvellement des traçages des passages cloutés et parkings.

La relance de cette activité traduit la volonté des autorités communales à permettre aux piétons de circuler en toute sécurité sur la chaussée, généralement pour la traverser. Les bandes zébrées sont aussi concernées par cette activité. En rappel, les passages cloutés sont conçus pour maintenir les usagers groupés dans un espace visible par les automobilistes et où ils peuvent circuler ou traverser en toute sécurité vis-à-vis du trafic routier de plus en plus dense dans la ville chef-lieu du département de la Menoua.

Limiter davantage la vitesse

Les automobilistes ne peuvent pas être les seuls à avoir des devoirs. « Tous les usagers devraient arriver à cohabiter simplement dans la ville. Les piétons doivent toujours respecter des règles bien précises : emprunter ces passages qui leur sont réservés s'il en existe à moins de 50 mètres, ne pas traverser la chaussée en diagonale, etc., En l'absence des passages cloutés, les piétons se doivent de traverser la chaussée en tenant compte de la visibilité ainsi que de la distance et de la vitesse des véhicules qui arrivent. Rappelons qu'en ville, la vitesse

automobile est limitée à 40 km/h

CDB
